



Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture,
de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARLO DI ANTONIO ET JEAN-MARC NOLLET APPELLENT LES AGRICULTEURS WALLONS À SE LANCER DANS UN PROJET DE BIOMÉTHANISATION

Les Ministres wallons de l'Agriculture Carlo DI ANTONIO et de l'Energie Jean-Marc NOLLET ont réuni ce mardi à Gembloux des agriculteurs wallons ainsi que des professionnels du secteur agricole et de la biométhanisation à une séance d'information qui y était dédiée.

Lors de cet événement intitulé « Info-Biométhanisation », les agriculteurs ont pu rencontrer différents fournisseurs présentant plusieurs technologies de biométhanisation.

A cette occasion, Carlo DI ANTONIO et Jean-Marc NOLLET ont lancé un appel aux agriculteurs wallons à développer un projet de biométhanisation au sein de leur exploitation. Hier soir, 20 agriculteurs se sont déjà portés volontaires à ce vaste projet de déploiement des unités de biométhanisation en Wallonie.

Au cours des consultations agricoles menées par le Ministre DI ANTONIO dans le cadre du Code wallon de l'Agriculture et de l'Horticulture, nombreux sont les agriculteurs qui ont manifesté leur intérêt envers cette technologie sans oser franchir le pas.

Pourtant, les intérêts énergétiques et environnementaux de la biométhanisation pour l'agriculture sont nombreux. Pour les Ministres wallons de l'Agriculture et de l'Energie, il y a urgence à encourager le développement de cette technologie.

La diversification des activités agricoles ainsi que la recherche de la maîtrise des coûts et l'autonomie énergétique sont en effet essentielles pour garantir un avenir à nos exploitations agricoles.

La biométhanisation est une technologie permettant d'épauler le monde agricole dans ces objectifs et de progresser dans l'expansion des énergies renouvelables.

Carlo DI ANTONIO et son homologue **Jean-Marc Nollet**, en charge de l'Energie, proposent de lancer, en partenariat avec plusieurs dizaines d'agriculteurs, une vaste opération de **déploiement de ces unités**. Ils souhaitent donner un coup de pouce décisif à l'installation de cette technologie en Wallonie, qui dispose du potentiel et d'une demande significative.

Ce projet devrait permettre d'étudier en condition réelle la genèse et le fonctionnement d'unités de puissance inférieure à 10kW électrique, ce qui correspond au dimensionnement le plus pertinent pour les besoins d'une exploitation en Wallonie.

Les exploitations agricoles seront sélectionnées sur base d'un dossier de candidature. La sélection sera effectuée afin de couvrir une large diversité d'exploitations. Un monitoring de ces unités est prévu sur plusieurs années. La construction des premières installations est prévue en 2014.

Le dossier de candidature sera mis prochainement à disposition des agriculteurs. Ils en seront avertis par les différents canaux d'information habituels.

Les aides qui seront mises en place, au-delà des aides à l'investissement agricole, viseront à encadrer et à suivre ces nouvelles installations afin de les évaluer les paramètres agronomiques, énergétiques ou économiques.

Ainsi, chaque agriculteur désireux d'installer à l'avenir une unité de micro-biométhanisation chez lui pourra bénéficier de l'expérience d'une exploitation similaire à la sienne. Il pourra, en toute connaissance de cause, évaluer les enjeux techniques et financiers que cela représente.

En parallèle, ce projet souhaite offrir un cadre favorable aux constructeurs afin qu'ils proposent de systèmes « clé sur porte » de qualité et à prix compétitif. Pour les fournisseurs, ce premier marché significatif sera à même de susciter investissement et créativité.

QU'EST CE QUE LA BIOMÉTHANISATION ?

La biométhanisation consiste à produire du méthane à partir de matière organique. Elle est constituée de 2 phases : la première digère la matière organique et la transforme en biogaz et digestat, matière digérée de très bonne qualité agronomique. La seconde utilise ce biogaz en cogénération afin de produire de l'électricité et de la chaleur.

Cette production de chaleur et d'électricité par l'unité de cogénération permettra aux exploitations agricoles d'économiser à la fois sur la facture d'électricité et de chauffage.

Mais l'intérêt d'installer ce type d'unité est multiple :

- Lors de leur stockage et de l'épandage, les effluents d'élevage produisent du méthane directement libéré dans l'atmosphère. Or le méthane est 25 x plus générateur d'effet de serre que le gaz carbonique. Par contre, avec la biométhanisation, ce méthane est capté et traité à des fins énergétiques et permet donc une réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La production des engrais minéraux est très consommatrice d'énergie fossile et productrice de CO₂. L'utilisation du digestat réduit cette consommation ;
- L'utilisation du biogaz se substitue à la consommation d'énergies fossiles pour la production de chaleur et d'électricité ;

- Enfin, en produisant du biogaz, on participe à la production d'énergie locale et on s'inscrit dans l'objectif de réduction de notre dépendance énergétique. Le coût de l'énergie est maîtrisé par l'agriculteur.

En Wallonie, les exploitations agricoles peuvent être un terreau d'implantation idéal pour la biométhanisation de petite dimension.

Les Ministres wallons de l'Agriculture Carlo DI ANTONIO et de l'Energie Jean-Marc NOLLET remercient tous les agriculteurs volontaires qui, à travers leur participation à ce projet, contribuent à faire de la filière de la biométhanisation un véritable levier de diversification des revenus des agriculteurs et à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations.

CONTACT PRESSE

Marie MINET, Attachée de presse du Ministre Carlo DI ANTONIO : 0479/888.475 ou marie.minet@gov.wallonie.be

Benjamin Adnet, Porte-parole du Ministre Jean-Marc NOLLET : 0498/918.438 ou benjamin.adnet@cabinetnollet.be